

*des Princes, &c. Septemb. 1737. 167*

qu'elle prétendoit devoir se tenir dans le Territoire Turc, elle refusa d'envoyer aux confins ses Ministres Plénipotentiaires pour traiter la Paix, à moins que S. M. de toutes les Russies ne consentît préalablement à la restitution d'*Asoph*. Il suffit de rapporter la demande, pour en faire sentir toutes les conséquences. La Cour Imperiale en a allegué une partie dans la troisième Lettre du Comte de *Königsegg* au Grand Vizir, N<sup>o</sup>. 7. , qui fait la huitième piece jointe au présent mémoire. Elle s'en est expliquée de même dans les principales Cours Chrétiennes. Mais elle n'a eu garde, ou de se contenter du simple envoi des Plénipotentiaires Turcs, ou de vouloir traiter la Paix autrement qu'avec le concours de la Russie, qui y est principalement intéressée.

Les trois Lettres écrites par ordre de l'Empereur au Grand Vizir rendent cette vérité si évidente, qu'on ne sauroit vouloir en douter. Cependant sur le premier avis qu'on eut à *Petersbourg* de l'effet que sembloit avoir produit la première de ces trois Lettres, la *Czarine* nomma d'abord les Plénipotentiaires, qui de sa part devoient assister au Congrès, quoique ceux de la Porte ne fussent pas encore nommés, ni le lieu du Congrès réglé, nouvelle preuve que ni l'Empereur ni son Allié n'ont rien omis, pour accélérer la conclusion de la Paix. Mais Sa Majesté Russe fit déclarer en même-tems de la manière du monde la plus précise, que ce n'étoit qu'au Congrès, que les ouvertures pour la Paix pouvoient & devoient se faire. La Porte n'en sauroit prétendre cause d'ignorance, sur-tout après la Lettre que *Vienakow* a écrite à l'*Hospodar* de *Moldavie*, & dont l'extrait se trouve ci-joint, N<sup>o</sup>. 8. Peu après l'empressement de la Cour de Russie, d'envoyer ses Plénipotentiaires aux confins, fut rallenti par la reception de la seconde Lettre du Grand Vizir citée ci-dessus.